



MARDI 3 décembre 2024
de 9h à 17h30
Centre de congrès d'Angers

JOURNEE REGIONALE E-SANTE

Pour les professionnels du social et du
médico-social des Pays de la Loire

Quels **outils numériques** pour quels usages ?



Atelier :

Pourquoi et comment sécuriser vos échanges avec la MSSanté ?

Nicolas SORIN – Chef de Projet ESMS numérique / GCSMS de la Mayenne

Antoine LEFEVRE – Chef de projet MSS / GRADeS Pays de la Loire

Marion BICHET – Cheffe de projet Ségur / GRADeS Pays de la Loire

Protéger vos échanges de données est obligatoire

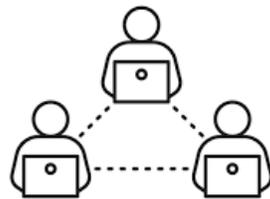
UNE OBLIGATION DE SÉCURISER LES ÉCHANGES



Toute donnée de santé à caractère personnel est une **donnée sensible**, **protégée par la loi** et dont le traitement est soumis aux principes de la protection des données personnelles tels que définis par la loi Informatique et Libertés.

L'utilisation d'une Messagerie Sécurisée de Santé permet de respecter ces obligations et ainsi de **sécuriser et de faciliter la transmission de données** personnelles de santé.

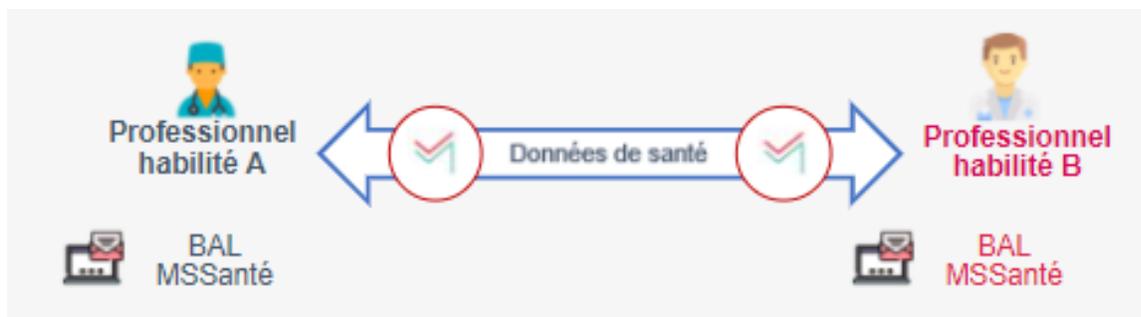
La MSSanté permet un échange **rapide et sécurisé** des données personnelles de santé des usagers par email.



Protéger vos échanges de données est obligatoire



MSSanté est un ensemble de messageries électroniques, réservé aux professionnels habilités (du secteur sanitaire, médico-social et social) à échanger des données de santé et intégré à un **espace de confiance**.



Les citoyens n'ayant pas refusé l'ouverture de Mon Espace Santé ont également une adresse MSSanté :
matriculeins@patient.mssante.fr

L'article R1110-2 du Code de la santé publique liste les **professionnels habilités** à échanger par MSSanté.

Pourquoi dois-je utiliser MSSanté ?



MSSanté permet de sécuriser les échanges de données de santé et de se **conformer aux obligations légales** pour protéger sa responsabilité : *ces données ne doivent pas être échangées par messagerie ordinaire non sécurisée*



MSSanté favorise les **échanges dématérialisés et structurés** avec vos partenaires quels que soient les **outils de messagerie utilisés** (gain de temps et d'argent)



MSSanté facilite la **coordination sur l'ensemble du parcours de prise en charge** des usagers



MSSanté permet de recevoir dans sa messagerie sécurisée **les communications officielles régulières** de la direction générale de la santé

Quelles obligations légales ?



En droit français, des **données sensibles** sont des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement :

- [...]
- données relatives à la santé des personnes,
- données biométriques
- données génétiques

L'article L1110-4 du Code de la santé publique définit les modalités des échanges au sein de l'Espace de Confiance.

- L'échange de données de santé a lieu entre des professionnels habilités par la loi.
- Seules les informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social du patient peuvent être échangées.

L'article L1111-8 du Code de la santé publique

- Un outil sécurisé doit être utilisé pour héberger et échanger de la donnée sensible.
- Le patient doit être informé de l'échange de ses données de santé personnalisées (livret d'accueil de l'établissement).

3 catégories de boîtes aux lettres MSSanté



Messagerie nominative

Prenom.nom@xxx.mssante.fr

Pré-requis : être habilité à échanger par MSSanté et avoir un numéro RPPS ou RPPS +



Messagerie organisationnelle (pour votre équipe)

secretariat@xxx.mssante.fr

Pré-requis : Avoir un n° Finess



Messagerie applicative (envois automatiques)

compte_rendu_patient_noreply@xxx.mssante.fr

Pré-requis : Avoir un n° Finess



EN PRATIQUE

Pour communiquer par MSSanté, il faut obligatoirement que **l'expéditeur et le destinataire soient équipés**.

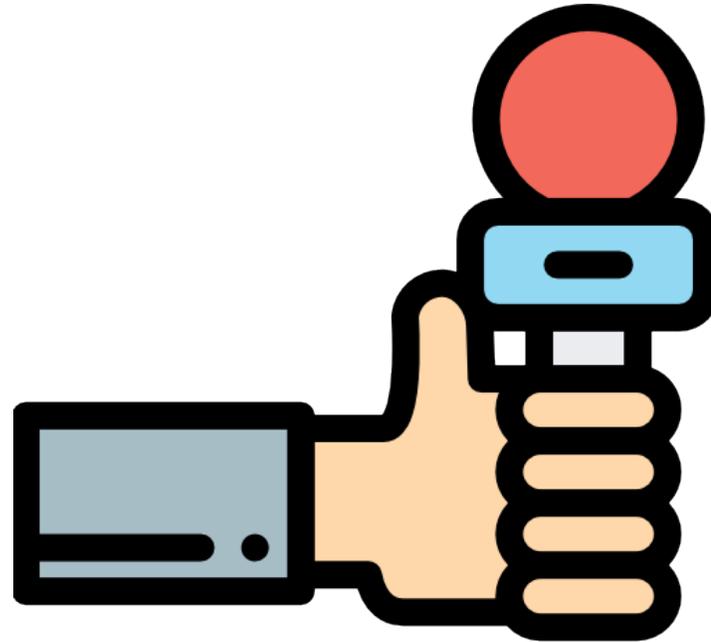
Toute adresse e-mail se terminant par « @xxx.mssante.fr » ou « @interop-mssante.apicrypt.org » correspond à une adresse de Messagerie Sécurisée de Santé.



Quelle(-s) boîte(-s) aux lettres choisir selon mes besoins ?



Retour d'expériences



*Nicolas SORIN
Chef de Projet ESMS numérique
GCSMS de la Mayenne*



Quelles informations échanger au quotidien

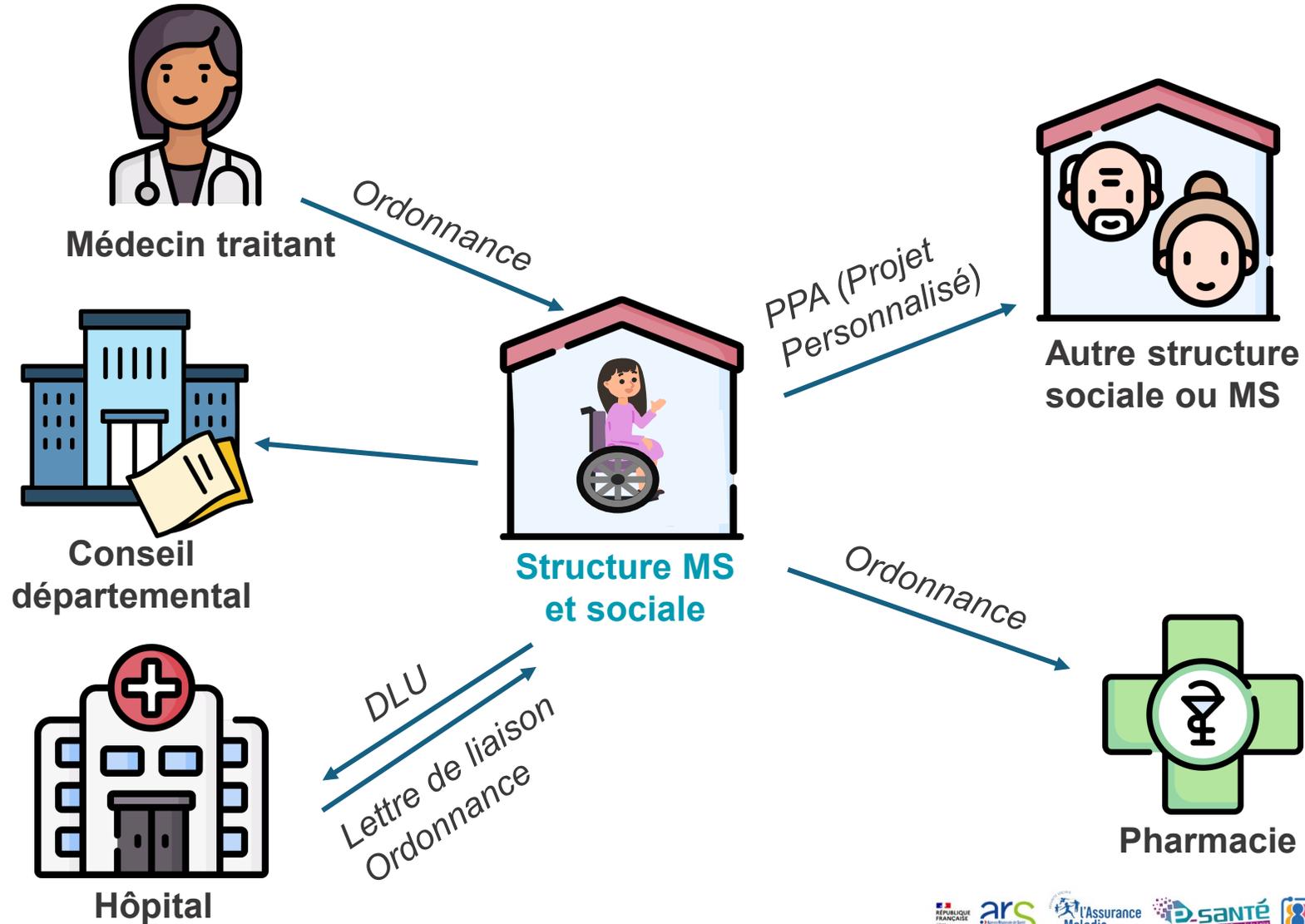
Toutes informations ou documents nécessaires à la coordination ou à la continuité de la prise en charge, à la prévention ou au suivi médico-social et social, relatifs à une même personne.

Par exemple :

- Echanges entre professionnels de l'accompagnement autour du PPA (projet personnalisé d'accompagnement)
- Envoi d'une information préoccupante
- Envoi d'une vidéo du comportement d'un enfant à un psychiatre
- Echanges sur l'état de santé du résident avec son médecin traitant
- Evaluation réalisée par les MDPH transmise à un ESMS
- Transmission d'une prescription médicale ou paramédicale
- Transmission du Dossier de Liaison d'Urgence
- Réception de comptes-rendus d'hospitalisations, comptes-rendus opératoires ou comptes-rendus d'exams



Quelques cas d'usage



La solution régionale e-santé Mail



La solution régionale de messagerie sécurisée, appelée **e-santé MAIL**, est homologuée MSSanté et permet d'acheminer des données, protégées par le secret professionnel, par voie électronique sécurisée.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT :

Le GRADeS Pays de la Loire propose à ses adhérents **une messagerie régionale financée par l'ARS : e-santé MAIL.**

L'**inscription** se fait simplement à partir du formulaire suivant :
<https://inscription-mss.esante-pdl.fr/>

Possibilité d'ouvrir une boîte aux lettres **Nominative, Organisationnelle** ou **Applicative**

Prérequis :

- Être adhérent au GCS e-santé Pays de la Loire
- Être habilité à l'usage d'une MSSanté



L'intégration dans les DUI (logiciel métier)

- « API-LPS » : **Interface standardisée** permettant l'intégration dans les logiciels métier de la MSSanté des différents fournisseurs
- **Bénéfices :**
 - + Simplification de l'usage de la messagerie dans les logiciels métiers
 - + Plus besoin de sortir du logiciel pour accéder à la messagerie sécurisée
 - + Permet l'envoi automatique de document par MSSanté depuis le logiciel métier
- Cette interface n'entraîne aucun surcoût pour l'utilisateur. Elle a été imposée aux fournisseurs de MSSanté en 2024, elle le sera également à terme pour les éditeurs de DUI. **Plusieurs éditeurs de DUI ont commencé à la mettre en œuvre dans leur logiciel, avec notamment :**
 - *AIRMES*
 - *TERANGA*
 - *TITAN*
 - *CERIG*
 - *EVOLUCARE*



Comment utiliser l'Annuaire Santé ?

Lien vers l'Annuaire Santé national : annuaire.sante.fr

The screenshot displays the website interface for 'annuaire.sante.fr'. At the top, there is a navigation bar with links for 'NOMENCLATURES', 'AIDE & SUPPORT', 'EXTRACTIONS EN LIBRE ACCÈS', and 'EXTRACTION MSSANTÉ'. Below this is a search bar with the text 'centre hospitalier du mans' and 'mans' entered in the respective fields. A 'Valider' button is visible. The search results are divided into two main sections. The left section, titled 'Résultats 38', shows a list of results for 'centre hospitalier du mans'. It includes a dropdown for 'Afficher : Tous les résultats', checkboxes for 'Utilisateurs MSSanté uniquement' and 'Trier par ordre alphabétique', and a list of results starting with 'CH DU MANS' at '194 Avenue RUBILLARD, 72037 LE MANS CEDEX 9, 0243434343'. The right section, titled 'CH DU MANS', provides detailed information for the selected entity, including 'Entité juridique (EJ)', 'Identifiant FINESS : 72000025', and 'INFORMATIONS' such as 'Contact', 'Téléphone : 0243434343', 'Adresse MSSanté : Accès à la liste des adresses MSSanté de cet établissement', 'Adresse d'implantation', and 'Synthèse'.



Retrouvez les adresses MSSanté d'une structure

CH DU MANS X Fermer

Entité juridique (EJ) Identifiant FINESS : 720000025

ADRESSES MSSANTÉ

Description	Courriel MS Santé
Compte secrétariat	2obstetrique@ch-lemans.mssante.fr
Compte secrétariat	aaubier@ch-lemans.mssante.fr
Compte Facturation Laboratoire	ablondeau@ch-lemans.mssante.fr
Compte secrétariat	accueiladmpfmeadmissions sorties@ch-lemans.mssante.fr
Compte secrétariat	achirpediatriquece@ch-lemans.mssante.fr
Compte secrétariat	acolin@ch-lemans.mssante.fr
Compte secrétariat	addictologiesct@ch-lemans.mssante.fr
Compte secrétariat	adoguet@ch-lemans.mssante.fr
Compte générale activités économiques du laboratoire	aelabo@ch-lemans.mssante.fr



Astuce : pour réaliser une recherche rapide dans la liste des boites aux lettres avec un mot clé (ex : addictologie)

Accéder aux services numériques en santé



- Une carte CPS ou e-CPS est parfois nécessaire pour se connecter à ses services de santé et permet ainsi une authentification simplifiée et sécurisée. C'est le cas de la plupart des messageries intégrées aux logiciels métiers.
- Pour rappel, [l'inscription au tableau de l'Ordre est obligatoire](#) pour tout infirmier quel que soit son mode d'exercice (salarié du public ou du privé, libéral, cadre de santé, directeur de soins infirmiers, infirmier scolaire, etc.). L'inscription donne un numéro de professionnel appelé RPPS et une carte CPS à commander [ici](#).
- Tout changement de situation (lieu d'exercice etc...) doit être mentionné au conseil de l'Ordre. Le rattachement de la carte CPS / e-CPS aux boîtes aux lettres MSSanté se fait auprès de l'opérateur concerné.

Quelques règles essentielles

À destination des professionnels de santé, du médico-social et du social

LES RÈGLES ESSENTIELLES POUR OPTIMISER VOTRE UTILISATION D'UNE MESSAGERIE SECURISÉE DE SANTÉ



Vous êtes équipés d'une adresse MSSanté ? Voici les 6 règles pour vous lancer !



Retrouvez vos correspondants dans l'annuaire :
annuaire.sante.fr



Vérifiez que vos correspondants utilisent MSSanté
Pour communiquer par MSSanté, l'expéditeur et le destinataire doivent être équipés



Ne mélangez pas vos destinataires
Renseigner seulement des destinataires avec une adresse MSSanté



Soyez visible pour vos correspondants
Vérifiez que votre adresse est bien publiée dans [l'annuaire.sante.fr](https://annuaire.sante.fr).
Sinon contactez votre équipe informatique



Modifiez votre signature de mail classique en indiquant votre adresse MSSanté
Ex : Pour les professionnels équipés MSSanté : #####@#####.mssante.fr



Informez vos partenaires
Que dorénavant vous privilégiez la communication par MSSanté (mailing, site internet, etc)



Pour aller plus loin

- Organisez-vous pour que cette messagerie soit lue tous les jours
- Paramétrez un message d'absence en cas de congés
- Veillez à n'avoir qu'une seule adresse de messagerie MSSanté à votre nom

Plus d'information : mssante@esante-paysdelaloire.fr



[Lien vers les règles essentielles](#)



Questions / Réponses



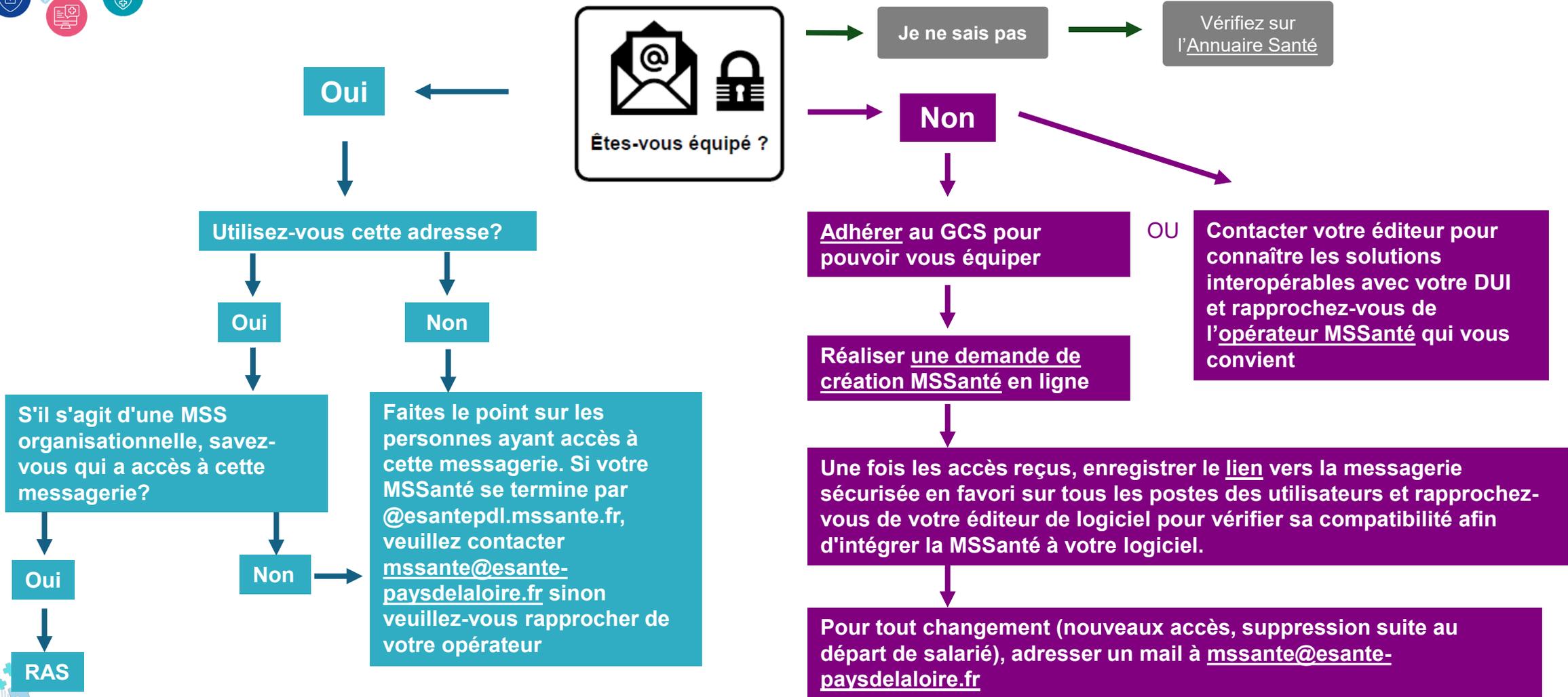


Annexes





Faire le point sur votre équipement





L'enregistrement dans le portail RPPS+ : pour qui ?

Dans les 2 cas, l'enregistrement des professionnels alimente le RPPS

- Ordres**
 - Médecin (230 000)
 - Masseur-kinésithérapeute (90 000)
 - Pharmacien (75 000)
 - Chirurgien-dentiste (42 000)
 - Sage-femme (23 000)
 - Pédicure-podologue (14 000)
 - Interne/étudiant remplaçant (40 000)
 - Infirmier (700 000)
- ARS**
 - Psychologue (80 000)
 - Technicien labo. médical (45 000)
 - Assistant de service social (44 000)
 - Opticien-lunetier (37 000)
 - Manipulateur d'ERM (36 000)
 - Ostéopathe (32 000)
 - Assistant dentaire (30 000)
 - Orthophoniste (25 000)
 - Psychothérapeute (16 000)
 - Psychomotricien (13 000)
 - Dietéticien (12 000)
 - Ergothérapeute (10 000)
 - Orthoptiste (5 000)
 - Audioprothésiste (4 000)
 - Orthopédiste-orthésiste (1 800)
 - Chiropracteur (1 300)
 - Orthoprothésiste (1 300)
 - Podo-orthésiste (700)
 - Physicien médical (600)
 - Epithésiste (80)
 - Oculariste (50)
- AE locale**
 - Accompagnant éducatif et social
 - Aide médico-psychologique
 - Aide-soignant
 - Assistant médical
 - Coordinateur
 - Gestionnaire de cas
 - Mandataire judiciaire
 - Préparateur en pharmacie
 - ...

Enregistrement OBLIGATOIRE
 2 millions de professionnels

- Obligation juridique (CSP, CASF)
- Conditions de diplôme pour exercer
- Membres d'une **profession** réglementée, indépendamment de leurs lieux d'exercice
- Autorités d'enregistrement (AE) : Ordres et ARS

Enregistrement QUAND C'EST UTILE
 Ne vise pas l'exhaustivité

- Pour accéder aux services numériques en santé
- Acteurs caractérisés par un **rôle** dans la prise en charge et l'accompagnement d'un patient/usager : un rôle définit une fonction dans un établissement, pour une durée.
- Autorité d'enregistrement (AE) : **Etablissement/Employeur**



Une obligation de sécuriser les échanges de données



LA MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ

À destination de tous les professionnels du secteur sanitaire et médico-social habilités à échanger des données de santé

UNE OBLIGATION DE SÉCURISER LES ÉCHANGES



Toute donnée de santé à caractère personnel est une **donnée sensible**, protégée par la loi et dont le traitement est soumis aux principes de la protection des données personnelles tels que définis par la loi informatique et Libertés.

L'utilisation d'une Messagerie Sécurisée de Santé permet de respecter ces obligations et ainsi de **sécuriser et de faciliter la transmission de données** personnelles de santé.



EN PRATIQUE

Pour communiquer par MSSanté, il faut obligatoirement que l'expéditeur et le destinataire soient équipés.

Toute adresse e-mail se terminant par « @xxx.mssante.fr » ou « @interop-mssante.apicrypt.org » correspond à une adresse de Messagerie Sécurisée de Santé.

Retrouvez vos correspondants équipés d'une adresse MSSanté sur l'[Annuaire Sante.fr](http://Annuaire.Sante.fr).



LES TYPES DE MESSAGERIE



Messagerie nominative
nom.prenom@xxx.mssante.fr



Messagerie organisationnelle
(pour votre équipe)
secretariat@xxx.mssante.fr



Messagerie applicative
(envois automatiques)
compte_rendu_patient_noreply@xxx.mssante.fr



COMMENT S'ÉQUIPER ?

Professionnels libéraux

Après de **Maliz** pour bénéficier de la messagerie de votre Ordre de Santé.

OU

Après du **GCS e-santé Pays de la Loire**, opérateur de l'ARS.

OU

Après de votre éditeur pour savoir s'il propose une solution de messagerie sécurisée.

Professionnels salariés

Rapprochez-vous de votre service informatique ou contactez le GCS e-santé Pays de la Loire pour identifier les possibilités d'équipement.

CONTACT GCS E-SANTE

mssante@esante-paysdelaloire.fr

www.esante-paysdelaloire.fr



Informez vos interlocuteurs que vous êtes équipés en MSSanté :

- Communiquer en interne et à vos interlocuteurs externes sur l'existence de vos adresses et vos nouvelles pratiques
- Renseigner votre @MSSanté dans votre signature de mail
- Informer directement votre top 10 d'interlocuteurs (proposition de mail ci-dessous):

Bonjour,

L'établissement XXX privilégiera désormais l'utilisation de la messagerie sécurisée MSSanté. Cette démarche a pour objectif de sécuriser nos échanges de données de santé et d'ainsi garantir la protection de ces données, conformément aux recommandations nationales.

Pour vos prochains envois au **service YYY**, merci d'écrire à l'adresse sécurisée suivante :

etablissementXXX.serviceYYY@nomoperateur.mssante.fr

Si vous n'êtes pas encore équipé de messagerie MSSanté, vous pouvez contacter le GCS e-santé Pays de la Loire pour toute information et souhait d'équipement : : mssante@esante-paysdelaloire.fr

Cordialement,

Secrétariat YYY

Etablissement XXX

serviceYYY@etablissementXXX.fr

Pour les professionnels équipés d'une Messagerie Sécurisée MSSanté :

etablissementXXX.serviceYYY@nomoperateur.mssante.fr

Plus d'informations sur la messagerie sécurisée : **MSSanté**



Liens utiles

Kit MSSanté

Les règles essentielles pour utiliser MSSanté

Vidéo Présentation MSSanté



A relayer auprès de vos partenaires :
L'obligation de sécuriser les échanges

Contact : mssante@esante-paysdelaloire.fr

